



# Pourquoi (ne pas) partager : discussion autour du partage des savoirs en contexte universitaire francophone

<https://doi.org/10.52358/mm.vi23.506>

Marianne Dubé, conseillère pédagogique spécialisée en ressources éducatives libres  
Université de Sherbrooke, Canada  
[marianne.dube@usherbrooke.ca](mailto:marianne.dube@usherbrooke.ca)  
<https://orcid.org/0009-0008-6601-812X>

Colin de la Higuera, professeur et responsable de la Chaire de recherche UNESCO RELIA  
Nantes Université, Nantes  
[cdlh@univ-nantes.fr](mailto:cdlh@univ-nantes.fr)  
<https://orcid.org/0000-0002-1703-9572>

---

## RÉSUMÉ

Professeur au Département d'informatique de Nantes Université, Colin de la Higuera est une figure marquante dans le domaine de l'éducation ouverte. Reconnu pour ses travaux en algorithmique, en théorie des langages formels et en intelligence artificielle, il s'est récemment illustré par son engagement envers les ressources éducatives libres (REL). À la tête de la Chaire UNESCO RELIA, il joue un rôle clé dans la promotion de l'IA et de l'éducation ouverte en francophonie. En 2024, son leadership exceptionnel a été salué par un Open Education Global Award, soulignant son rayonnement international. Il préside également le réseau UNITWIN, une initiative regroupant 18 chaires UNESCO consacrées à l'éducation ouverte, visant à renforcer les capacités mondiales dans ce domaine. Dans cet entretien, Pr de la Higuera propose une réflexion sur le partage, ou plutôt sur les freins à celui-ci. Il souligne que l'essor des REL repose sur une volonté de partager qui n'est pas toujours évidente. Comprendre cette posture est essentiel pour favoriser l'adoption de l'éducation ouverte dans les universités francophones.

**Mots-clés** : ressources éducatives libres (REL), éducation ouverte (ÉO), savoirs ouverts, partage des savoirs



## Introduction

Colin de la Higuera est professeur au Département d'informatique à Nantes Université en France. Il a participé à un certain nombre de thèmes de recherche, notamment l'algorithmique, la théorie des langages formels, la reconnaissance de formes et l'intelligence artificielle (IA). Ces dernières années, il est reconnu comme une étoile montante dans le domaine de l'éducation ouverte. En effet, Pr de la Higuera préside la Chaire UNESCO RELIA<sup>1</sup>, un leader dans le domaine des ressources éducatives libres (REL) et de l'IA en francophonie. D'ailleurs, il a reçu une reconnaissance internationale de l'excellence en éducation en 2024, soit celle des Open Education Global Awards<sup>2</sup>. Ce prestigieux prix est remis à une personne ayant démontré un leadership soutenu et remarquable, dont les contributions ont joué un rôle clé dans l'avancement de l'éducation ouverte, avec un rayonnement significatif à l'échelle régionale ou mondiale.

En effet, Pr de la Higuera se démarque sur la scène internationale, puisqu'il préside aussi le réseau UNITWIN<sup>3</sup>. Il s'agit d'un nouveau réseau formé des 18 chaires de recherches UNESCO qui aborde le sujet de l'éducation ouverte. Ce réseau est une initiative de l'UNESCO souhaitant dynamiser et renforcer les capacités mondiales en termes d'éducation ouverte et d'IA.

Dans le cadre de cet article, Colin de la Higuera a suggéré un entretien autour du thème du partage ou, plutôt, de la difficulté à partager. Les REL reposent sur l'idée que nous avons envie de partager. Or, ce n'est pas forcément le cas. Cette posture doit être comprise si l'on souhaite l'essor des REL et plus largement de l'éducation ouverte au sein de nos universités en francophonie.

C'est au cours de l'automne 2025 que Marianne Dubé, conseillère pédagogique spécialisée en REL à l'Université de Sherbrooke, a soumis à Colin une série de questions sur la thématique du partage, souhaitant couvrir plusieurs aspects de cette thématique. Puis, c'est par courriel qu'il lui a transmis ses réponses. De là, un travail collaboratif entre ces deux personnes a eu lieu afin d'ajuster le texte, parfois pour redéfinir les questions et parfois pour resserrer les réponses, et ce, jusqu'à cette présente version. L'exercice a été profitable puisqu'il a permis d'explorer en profondeur une question toute simple, mais incontournable en éducation ouverte : pourquoi partager?

## L'entretien

**MARIANNE DUBÉ : Bonjour Colin. Parmi l'ensemble des sujets possibles, pourquoi avoir choisi de discuter et de réfléchir au postulat initial qui stimule le partage des savoirs, soit « le désir ou la difficulté à partager »?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Bonjour Marianne. Régulièrement, lorsque je vais à la rencontre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, je les interroge : « Avez-vous choisi votre métier pour partager la connaissance ou pour la confisquer? ». Bien entendu, personne ne va choisir la seconde réponse. Et pourtant, quand on y regarde de plus près, on passe beaucoup plus de temps et on dépense bien plus de moyens à éviter que la connaissance ne soit transmise et partagée.

Les mécanismes mis en œuvre dans cette confiscation sont sans doute différents selon les pays et selon si l'on est enseignant ou enseignant-chercheur. Je vais ici surtout discuter du cas des enseignants-chercheurs, des universitaires.

Il existe de très nombreux freins, certains insoupçonnés, qui font qu'un ou une universitaire peut décider de ne pas partager (ou est-ce plutôt « ne pas décider de partager »?).

---

<sup>1</sup> <https://chaireunescorelia.univ-nantes.fr/>

<sup>2</sup> <https://awards.oeglobal.org/awards/2024/leadership/colin-de-la-higuera/>

<sup>3</sup> <https://unitwin-uno.org/le-reseau/?lang=fr>



**MARIANNE DUBÉ : Tu mentionnes l'existence de nombreux freins au partage. Pourtant l'idée de partage des savoirs est souvent au cœur des missions universitaires. Comment expliques-tu ces freins et contradictions?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Le premier frein est que, même si le partage est une vertu mise en avant, le monde universitaire est aussi un espace de compétition : dans de nombreuses disciplines, un chercheur est systématiquement mis en concurrence et il est convaincu qu'il faut publier avant ses concurrents, soit les chercheurs d'autres universités, d'autres pays. Et la course à la qualité perçue (les grands classements internationaux) fait que les situations de concurrence pour un poste, une ressource financière ou une promotion sont très nombreuses. C'est cette contradiction entre les deux positions (partager / être en compétition) qui met les universitaires en tension, en difficulté à se positionner clairement face au partage.

Le second frein qui revient souvent dans les discussions est que partager reviendrait à être naïf. Quelqu'un met en partage et d'autres vont profiter de ce partage. Les scénarios sont multiples : celles et ceux qui picorent sans mettre au pot commun ou encore les établissements privés qui « volent » nos cours pour les vendre aux étudiants. Les collègues aimeraient choisir avec qui ils partagent : c'est ce que j'appelle le syndrome de **la porte à moitié ouverte**. On veut bien partager, mais pas avec n'importe qui ni pour n'importe quelle utilisation. Mais c'est loin d'être simple. À Nantes, il y a déjà quelques années, il avait été proposé que l'on partage uniquement avec les membres du réseau des universités dans lequel nous travaillions. Mais nous avons réalisé que nous appartenions en réalité à plusieurs réseaux, que les réseaux des collègues ne coïncidaient pas avec les réseaux institutionnels officiels scellés par des ententes protocolaires, et qu'il était donc impossible d'aboutir à une identification claire des gens avec qui on voulait partager. Puis, même si cette identification était claire, on s'apercevait alors que nos partenaires en question n'avaient pas non plus les mêmes réseaux et que ce partage n'allait pas être si bénéfique s'il ne se limitait qu'à eux. L'évidence était que, pour partager, il faut des licences, et que ces dernières doivent avoir pour objectif de simplifier le partage, ne pas le rendre plus complexe.

Cela a tout de même permis aux décideurs d'aller vers l'ouverture en passant par le chemin du semi-ouvert, comme une initiation. Autrement dit, on commence par partager avec un groupe ciblé et restreint, puis on comprend par la pratique que les besoins sont plus larges et que l'on ne perd rien à partager plus largement. Puis on chemine par la suite avec de vraies licences ouvertes, comme celles détaillées par Creative Commons. L'ouverture n'est pas une fin, mais un chemin.

**MARIANNE DUBÉ : Dans le partage des savoirs, il y a deux parties : la partie qui partage et la partie qui reçoit et utilise. Tu viens de brièvement aborder la posture de la partie qui partage. Quel rôle joue la partie qui reçoit dans une relation de partage?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Les enseignants-chercheurs ne se rendent peut-être pas bien compte à quel point c'est utile pour les autres de partager. Même si eux-mêmes sont souvent en train de chercher des ressources exploitables, ils n'arrivent pas à envisager que d'autres pourraient vraiment bénéficier de ce qu'ils ont à partager. Travailler avec des interlocuteurs internationaux, à l'UNESCO, ouvre les yeux : on se rend compte que le monde est friand de partage, à condition que celui-ci soit fait dans le respect de certaines valeurs et hors de toute forme de néo-colonialisme. C'est en cela que le droit d'adapter est essentiel : la localisation/contextualisation d'une ressource est la liberté qui permet à l'utilisateur de choisir ce qu'il conserve et de localiser/contextualiser la connaissance en fonction de ses objectifs pédagogiques et du contexte dans lequel l'activité pédagogique va se dérouler.

Mais nous pouvons aussi examiner cette question de la relation entre l'auteur et l'utilisateur sans considérer les enjeux nord-sud. Regardons tout simplement comment nous faisons dans nos familles : nous éduquons nos enfants à partager. Mais nous leur apprenons également à dire « merci ». Car nous concevons le partage non pas comme une obligation, mais comme un geste social. Et en retour, le



remerciement et la gratitude sont une conséquence de cela. Or, notre façon aujourd'hui de gérer les ressources éducatives libres n'est pas du tout de ce type. Les enseignants, quand ils sont poussés à partager, vont parfois entendre que c'est leur obligation et, dans ce cas, il devient logiquement inutile de dire merci quand on a bénéficié du travail d'un collègue.

Pour changer cela, nos établissements, nos autorités, nos étudiants peuvent faire quelque chose. Savoir dire « merci » est essentiel. Quand on utilise la ressource produite ailleurs, pensons à envoyer un message. Cela fait plaisir, mais surtout, cela contribue à encourager à partager. Les prix et les reconnaissances sont utiles aussi : voir des collègues recevoir un prix peut stimuler l'engagement par la valorisation. D'ailleurs, Lisa Young nous a montré les différentes façons qu'elle avait imaginées pour dire « merci » aux enseignants qui créaient des REL dans son établissement (Young, 2022).

**MARIANNE DUBÉ : Tu as déjà abordé certains freins tant sur le plan d'une personne enseignante que d'un établissement d'enseignement. Au-delà des freins au partage, il peut subsister des obstacles. Quels sont les principaux obstacles que tu as observés lorsqu'il s'agit de mettre les ressources à disposition librement ?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Des obstacles, il en existe, et ce, sur différents plans. Je vais aborder ici les obstacles qui me paraissent davantage systémiques pour la francophonie. Chaque année au mois de septembre a lieu à Paris la semaine de l'apprentissage numérique de l'UNESCO. Lors de l'édition de 2025, j'ai pu rencontrer de nombreux acteurs internationaux de l'éducation ouverte. Et on se rend alors compte très vite que le terme « global » est un peu galvaudé. Il s'agit d'un global anglophone, essentiellement. Ceux-ci ont un modèle juridique solide, un modèle économique pertinent ainsi que des chercheurs sur ces questions qui sont organisés internationalement. Expliquons cela :

- 1) Juridiquement, les licences Creative Commons ont été conçues dans le monde anglo-saxon, avec une vision internationale. Mais le droit se lit différemment dans le monde francophone. Et régulièrement, des spécialistes s'acharment à nous expliquer (sans proposer de meilleure alternative) que ces licences relèvent du droit anglo-saxon, laissant planer un doute sur leur validité chez nous. N'étant pas juriste, je n'entrerai pas dans ce débat. Je me contenterai de dire que ce débat est très contre-productif. Et à titre personnel, au-delà de la valeur juridique des licences, je pense qu'elles servent d'abord à exprimer la volonté de partager.
- 2) Les livres universitaires coûtent encore plus cher aux États-Unis qu'en France (désolé de ramener cela à la France). Et là où, en France, les pouvoirs publics payent les manuels à la place des familles [en réalité, ils les payent avec les impôts versés par ces familles], aux États-Unis, l'accès aux études est compromis par le prix des manuels. Ce qui fait que des propositions en faveur du développement des REL sont soutenues par les étudiants, les familles et les pouvoirs publics. En France, la fausse impression de gratuité fait qu'il est difficile de valoriser les effets économiques des REL. On a vu très récemment en France (Morin, 9 septembre 2025, dans *Le Monde*) une polémique naître quand la région Île-de-France a décidé de proposer une plateforme de ressources éducatives libres comme alternative aux livres qu'elle payait : les arguments financiers ont à peine été discutés, alors qu'aux États-Unis, une université va rappeler systématiquement combien de milliers, voire de millions de dollars ont été économisés par les familles grâce à une politique en faveur des REL.
- 3) Les chercheurs et enseignants-chercheurs de langue anglaise sont organisés en réseau. Fred Mulder, le pionnier des REL à l'UNESCO, a monté le réseau Global OER Graduate Network (GO-GN, s. d.) avec Rory McGreal, professeur à l'Université d'Athabaska, au Canada, en 2013. L'objectif était de permettre aux doctorants dont le sujet de thèse porte sur l'éducation ouverte de se rencontrer et de rencontrer des mentors. Aujourd'hui, ce réseau est soutenu financièrement



par la Fondation Hewlett et réunit 200 doctorants ainsi que des étudiants de master, des mentors et des encadrants. Ces réseaux de recherche sont importants : pour légitimer le sujet, pour encourager la collaboration, pour avancer sur le sujet. Il s'agit essentiellement de doctorants anglophones; aujourd'hui, une tentative de sous-réseau en langue espagnole est en constitution. Aucune action n'est prévue concernant la langue française.

**MARIANNE DUBÉ : On comprend donc que certains obstacles rencontrés en francophonie proviennent d'une culture majoritairement anglo-saxonne dans le monde de l'éducation ouverte et des REL. Qu'en est-il de la notion de qualité d'une REL? Comment cela impacte-t-il notre relation à une REL? Est-ce un réel obstacle au partage?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Voilà un autre obstacle que nous rencontrons autrement que les autres communautés (mais avec de grandes différences à l'intérieur du monde francophone) : celui du contrôle qualité. Cette question est aussi vieille que les REL. Comment s'assurer qu'une ressource est de qualité? Il y a bien entendu beaucoup de dimensions dans le mot « qualité » : la qualité scientifique, la qualité pédagogique, la qualité éditoriale, la qualité juridique, etc. Mais la question générale s'apparente à : *ai-je besoin que quelqu'un – une autorité – me dise que je peux utiliser cette REL, que les faits énoncés sont exacts, que la présentation est pédagogique, que je vais pouvoir lire cette REL sur ma tablette, que les images ont toutes une licence compatible avec celle de l'œuvre?*

Cette question présuppose qu'il existerait un standard établi par les éditeurs qui auraient ici un avantage. Certes, ceux-ci disposent de moyens que les enseignants producteurs de REL n'ont pas. Et comme ils jouent quand même leur réputation, ils doivent faire attention. Mais intrinsèquement, les modèles alternatifs de productions de ressources (les fabriques de REL, par exemple) font aussi bien que des éditeurs privés.

Ce qui se joue est pourtant assez simple. Quel que soit le service public, il subit, aujourd'hui en particulier, une pression – ou une perception – concernant une qualité possiblement inférieure : les étudiants travailleraient mieux dans les universités privées que dans les universités publiques (quand elles sont gratuites); les cliniques privées offrirait de meilleurs soins que les hôpitaux publics, etc. Il est indispensable de comprendre que ces mécanismes (biais) sont normaux : une alternative privée doit dire qu'elle est meilleure que la publique si elle veut que les gens l'achètent. Et parfois, cela suppose que l'alternative publique est de moindre qualité.

Il est donc indispensable de démontrer la qualité des REL que nous produisons. Cela peut passer par la qualité des enseignants, des équipes de conception, par les opportunités qu'elles permettent et surtout par des témoignages... encore ce besoin de dire « merci ».

Et là aussi, nous sommes peut-être en retard : nos amis nord-américains ont pris l'habitude de remercier la personne qui pose une question dans un cours ou une conférence : « That's a great question... ». Je pense que c'est beaucoup moins automatique en France. Cela va sans doute paraître anecdotique à certains lecteurs, mais en réalité, sans remerciements, il n'y a pas de partage.

**MARIANNE DUBÉ : Le partage des savoirs francophones de haut niveau est souvent présenté comme un devoir éthique. Comment conçois-tu cette responsabilité dans le contexte des REL?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Oui, c'est vrai. Ce serait – nous dit-on – notre devoir de partager. Parce que c'est notre métier, parce que nous sommes payés pour ça. En disant cela, nous commettons une erreur fondamentale que les Anglo-Saxons ne font plus depuis au moins 20 ans : celle de confondre le libre et le gratuit. Il y a un coût non négligeable à produire des objets partageables (des REL en particulier). Faire imprimer à très faible coût un polycopié par l'association locale d'étudiants est une chose. Mettre à disposition son cours sur un site web accessible au monde entier en est une autre en termes d'ouverture. Le travail nécessaire pour atteindre le niveau de qualité qu'on estime indispensable à ce partage *urbi et orbi* est considérable.



L'argument moral souvent entendu est « tu as déjà été payé pour ça » ou « payé par des fonds publics, donc doit revenir au public » et il n'est pas totalement recevable. L'enseignant-chercheur a été payé pour concevoir un cours et l'enseigner. Mais pas pour que celui-ci soit scruté par tout un chacun. Du moins pas quand les charges qui pèsent sur lui sont considérables.

Il y a un tabou mal placé concernant la rémunération des professeurs. Aux États-Unis, cela fait très longtemps que les collègues peuvent recevoir de l'argent pour mettre en partage des REL. Le modèle économique le justifie : l'État ou le milieu universitaire **gagne** à ce que des cours de qualité soient offerts librement et gratuitement sur son site Internet. Le gain peut être parce que des familles ont ainsi accès à l'enseignement supérieur, parce que le niveau ou la réputation de l'établissement augmente, ou parce que plus d'étudiants – qui payent – vont chercher à s'inscrire. Il est donc normal que l'enseignant soit rémunéré. Dans mes discussions dans le monde francophone, il y a beaucoup de pudeur sur la question : quand on accepte que les choses aient un coût, on a du mal à accepter que l'enseignant puisse être rémunéré pour créer une REL.

**MARIANNE DUBÉ : Est-ce que ces pratiques, dans les universités américaines, sont documentées?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** La connaissance est publique, mais – à ma connaissance – personne n'a rédigé un article expliquant les différents tarifs pratiqués. Mais dans les débats de la conférence Open Education Global, la question est revenue à plusieurs reprises et 3 000 \$ était un chiffre utilisé fréquemment. Il y a aujourd'hui des universités qui offrent des bourses (*grants*) à leurs enseignants : quand tu poses la question, tu apprends qu'ils peuvent transformer une partie en prime (*stipend*). C'est, à mon avis, l'erreur principale que nous commettons : nos réticences morales sont complètement contre-productives.

**MARIANNE DUBÉ : Existe-t-il des différences notables entre les domaines disciplinaires ou les contextes institutionnels en ce qui concerne la culture du partage?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** À l'université, il y a de vraies différences entre les disciplines. C'est souvent lié aux habitudes en recherche. L'exemple le plus frappant est la planétologie : les collègues partagent depuis longtemps leurs données de recherche. Sinon, il n'y aurait pas de recherche : les coûts d'exploration de l'espace ou d'expérimentation sont trop importants. Ces bonnes habitudes s'étendent ensuite assez naturellement aux ressources éducatives.

Dans d'autres domaines (les mathématiques et l'informatique, par exemple), les gens partagent les versions préliminaires de leurs articles de recherche (sur ArXiv) et ont édité pas mal de revues en libre accès (*open access*), souvent en suivant le modèle Diamant. Ce modèle est celui où tout est entièrement gratuit pour l'auteur et le lecteur. Ce sont des organismes et des communautés qui font face aux charges financières. Donc, le partage de ressources éducatives est là aussi assez fréquent, sinon naturel.

**MARIANNE DUBÉ : Comment les enjeux de reconnaissance en recherche et en enseignement influencent-ils la volonté ou la réticence à partager des REL?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Cette question est cruciale. En recherche, nous sommes évalués en fonction de notre production scientifique, elle-même pondérée en fonction de la notoriété – le plus souvent méritée – des revues et des conférences où l'on publie. Donc, rien à redire a priori. Sauf que la notoriété d'une revue est liée à quelques facteurs clés : les auteurs qui font confiance et y publient, et le comité éditorial dont les membres mettent leur réputation scientifique au service de la revue, le plus souvent gratuitement. Et ce sont ces éditeurs et éditrices qui assurent le maintien de la qualité scientifique, en suivant les articles pendant leur parcours, en choisissant les relecteurs (encore un travail fait gratuitement, qu'on accepte d'autant plus facilement si c'est un éditeur prestigieux qui le demande). Donc en réalité, l'apport de la maison d'édition n'est pas essentiel.



Cable Green, directeur de la section sur l'éducation ouverte chez Creative Commons, a mentionné très clairement dans une conférence de 2023 que nous, les universitaires, sommes incapables de faire le nécessaire pour intégrer des principes politiques (de soutenir la science ouverte) dans nos évaluations (Green, 2023).

La situation pour l'évaluation des enseignants n'est pas meilleure : une caractéristique des REL est qu'il est en réalité très difficile de savoir combien elle a été lue, téléchargée et utilisée. Il n'y a pas la notion de « nombre d'exemplaires vendus ». C'est alors difficile pour un collègue de démontrer que sa ressource mise en partage a pu bénéficier à d'autres. Comment démontrer les retombées et l'impact avec précision?

**MARIANNE DUBÉ : Considérant les difficultés à démontrer l'impact, ou plutôt la portée d'une REL que tu viens d'évoquer, comment pourrait évoluer la culture du partage dans les années à venir, et quel rôle les REL peuvent-elles jouer dans cette transformation?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Je pense qu'on peut avancer assez vite sur au moins deux sujets. Le technologique et l'économique. Sur le volet technologique, il nous faut des plateformes éditoriales conçues pour le partage. Il y a quand même déjà des choses qui existent : une plateforme comme Pressbooks rend possible l'écriture de manuels ouverts. Mais cela reste compliqué et il y a un certain coût associé.

Qu'attend-on d'une plateforme d'édition ouverte? De pouvoir collaborer, avoir accès à des banques d'images libres de droits, d'assurer automatiquement les suivis des licences des images, des vidéos et d'autres ressources qu'on utilise. On peut aussi imaginer que l'IA joue un rôle dans l'appui à l'édition, mais aussi dans la vérification des sources, des liens, voire de la démarche pédagogique.

Sur le volet économique, il est indispensable qu'un modèle sérieux se mette en place pour les enseignants et les enseignants-chercheurs. On me rétorque régulièrement que ces derniers acceptent bien de publier leurs articles de recherche en libre accès. Il suffirait donc qu'ils fassent la même chose pour leurs contributions pédagogiques. Mais c'est ignorer que, dans le contexte de la recherche, les chercheurs sont quasiment obligés de publier de façon ouverte, puisque les grandes agences de financement – du moins en Europe – l'exigent : si on ne partage pas, on n'est pas financé. Et les carrières des enseignants-chercheurs dépendent de plus en plus de quelques indicateurs : là où on se contentait de mesurer le nombre de publications, on essaie aujourd'hui de mesurer l'impact. Il est acquis qu'une publication ouverte sera plus lue et plus citée qu'une publication qui ne l'est pas. Conclusion : un enseignant-chercheur a un intérêt économique à publier en libre accès.

Mais de tels mécanismes n'existent absolument pas en éducation : les carrières ne vont pas dépendre, directement ou indirectement, du nombre de partages des ressources éducatives ni de l'impact positif que peut avoir un partage.

Notons en passant que, dans le modèle de la recherche, les deux éléments sont indispensables : si l'on se contente de rendre le partage obligatoire, on est en face d'un partage par défaut où l'enseignant n'a pas intérêt à partager le mieux possible.

**MARIANNE DUBÉ : Et l'IA dans tout cela? Quelle influence l'IA a-t-elle sur le partage des savoirs? S'agit-il davantage d'un effet incitatif (résultats de recherche plus fiables et ciblés) ou plutôt d'un effet dissuasif (« pas besoin de partager, l'IA peut le créer »)?**

**COLIN DE LA HIGUERA :** Il est difficile d'avoir des statistiques concernant ce sujet. Partage-t-on moins depuis l'arrivée des IA génératives? Je ne sais pas. Mais il y a au moins trois sujets ici.



Le premier est qu'on entend une nouvelle critique envers les REL : les IA génératives, dont les enjeux économiques sont considérables et dont les objectifs ne sont absolument pas le bien de l'humanité, se nourrissent de données. Et la question posée est : sommes-nous, les créateurs et défenseurs de REL, en train de faire preuve de naïveté en donnant nos ressources pour alimenter ces IA? La réponse n'est pas simple. Wikipédia a été très vite confrontée à ces questions : on sait que la pondération des articles de Wikipédia est très forte dans l'entraînement de modèles de langage. Mais leur position a été plutôt d'utiliser cela pour gagner en crédibilité et l'enjeu me semble être plutôt d'exiger d'être cités et sourcés que simplement utilisés. Je pense que c'est aussi ce que nous devons faire. Je pense que demain, il y aura des outils (d'autres IA) pour dire à partir de quoi un texte d'IA a été construit.

La seconde réponse a été proposée par David Wiley lors d'un webinaire très regardé en 2024 : *Why Open Education will Become Generative AI Education*. Pour résumer, il disait deux choses importantes. La première est qu'il ne fallait pas confondre la question (comment améliorer et rendre plus équitable l'éducation?) et la réponse (les REL). Et que la question restait entièrement justifiée, mais peut-être que la réponse devait-elle changer, en particulier depuis l'arrivée des IA génératives et surtout des IA génératives modernes. Ainsi, David Wiley suggère que l'IA qui a lu la REL était elle-même une REL, puisqu'il suffisait d'avoir les poids du modèle de langage pour le reproduire. À condition bien entendu d'utiliser une IA ouverte. Son argumentaire est vraiment intéressant : créer des robots conversationnels (*chatbots*) qui ont une culture particulière et une démarche pédagogique particulière est peut-être effectivement une voie à suivre.

L'argumentaire de David Wiley dépend quand même beaucoup de l'ouverture de l'IA : il faut que celle-ci soit ouverte! Aujourd'hui, plusieurs projets intéressants explorent ces pistes.

Ma troisième réponse peut être liée à un phénomène qui inquiète beaucoup d'observateurs et d'acteurs de l'IA : le jour n'est pas si loin où la majorité des textes disponibles sur le web n'auront pas été créés par des humains. Cela pose de nombreux problèmes, y compris pour les IA. Il est possible que la méfiance s'installe (j'ai envie de dire « enfin! »). N'y aura-t-il pas alors de la valeur à des ressources éducatives (mais aussi culturelles) fabriquées par l'humain?

Il faudra alors imaginer que les licences que nous utilisons deviennent en quelque sorte des garanties, que le BY de la licence CC devienne en réalité une responsabilité disant qu'il y a un vrai humain ou un collectif derrière l'œuvre. Le sceau de qualité serait alors une preuve de traçabilité : cette REL a été construite par un humain, dont le nom est...

## Conclusion

**MARIANNE DUBÉ** : Un très grand merci, Colin, pour ce partage de réflexions qui avait pour point de départ une question toute simple, mais non négligeable : *Pourquoi (ne pas) partager?* De là, tu as pu exposer les différents freins et obstacles au partage, ainsi que l'effet de la culture dominante anglo-saxonne dans la sphère des REL et de l'éducation ouverte, des prédispositions disciplinaires au partage ainsi que de l'influence des IA. Je souhaite te laisser le mot de la fin qui fera guise de conclusion de l'article.

**COLIN DE LA HIGUERA** : Toutes les questions abordées aujourd'hui sont et restent pertinentes. On voit que les difficultés à instaurer une culture du partage sont nombreuses. Ces difficultés peuvent émerger de différents contextes : culturels, peur du jugement, peur d'une perte financière potentielle, etc.



Si je devais identifier une action prioritaire, ce serait de se pencher sur la question du remerciement. C'est une des formes de reconnaissance qui peut être un moteur d'action pour stimuler le partage. Dans ce cas-ci, c'est peut-être par là qu'il faut commencer : focaliser sur la relation humaine (passeur-utilisateur de savoirs) en situation de partage des connaissances.

## Références

- Global Open Graduate Network Go-GN (s. d.). *About. Global Open Graduate Network Go-GN*. <https://go-gn.net/about/>.
- Green, C. (2023, 17 octobre). *Diamond Open Knowledge* [vidéo]. Open Education Global 2023, Edmonton, Canada. <https://oeglobal2023.sched.com/event/1SEWo>
- Morin, V. (2025, 9 septembre). Manuels scolaires : la plateforme collaborative voulue par la région Île-de-France ne convainc pas les équipes éducatives. *Le Monde*. <https://www.lemonde.fr/...>
- Wiley, D. (2024, 24 septembre). *Why Open Education will become Generative AI education* [vidéo]. University of Regina. <https://www.youtube.com/watch?v=WpcE7ihlUDo>
- Young, L. (2022, 25 mai). *Gratitude: Thanking Faculty for their role in OER* [communication orale]. Abstract. Open Education Global 2022, Nantes, France. <https://pretalx.com/oeglobal2022/talk/MCMWWTB/>.

## Abstract / Resumen / Resumo

### Why (Not) Share: Discussion on Knowledge Sharing in French-speaking Universities

#### ABSTRACT

A professor in the Computer Science Department at Nantes University, Colin de la Higuera, is a leading figure in the field of open education. Renowned for his work in algorithmics, formal language theory, and artificial intelligence, he has recently distinguished himself through his commitment to open educational resources (OER). As head of the UNESCO RELIA Chair, he plays a key role in promoting AI and open education in French-speaking countries. In 2024, his exceptional leadership was recognized with an Open Education Global Award, highlighting his international influence. He also chairs the UNITWIN network, an initiative bringing together 18 UNESCO chairs dedicated to open education, with the aim of strengthening global capacities in this field. In this interview, Prof. de la Higuera reflects on sharing, or rather on the obstacles to it. He emphasizes that the rise of OERs is based on a willingness to share that is not always evident. Understanding this stance is essential to promoting the adoption of open education in French-speaking universities.

**Keywords:** open educational resources (OER), open education (OE), open knowledge, knowledge sharing



## Por qué (no) compartir: debate sobre el intercambio de conocimientos en el contexto universitario francófono

### RESUMEN

Profesor Catedrático del Departamento de Informática de la Universidad de Nantes, Colin de la Higuera es una figura destacada en el ámbito de la educación abierta. Reconocido por sus trabajos en algoritmia, teoría de lenguajes formales e inteligencia artificial, recientemente se ha distinguido por su compromiso con los recursos educativos abiertos (REA). Al frente de la Cátedra UNESCO RELIA, desempeña un papel clave en la promoción de la IA y la educación abierta en la francofonía. En 2024, su excepcional liderazgo fue reconocido con un Premio Global de Educación Abierta, lo que pone de relieve su influencia internacional. También preside la red UNITWIN, una iniciativa que agrupa a 18 cátedras UNESCO dedicadas a la educación abierta, con el objetivo de reforzar las capacidades mundiales en este ámbito. En esta entrevista, el profesor de la Higuera reflexiona sobre el intercambio, o más bien sobre los obstáculos que lo frenan. Destaca que el auge de los REA se basa en una voluntad de compartir que no siempre es evidente. Comprender esta postura es esencial para fomentar la adopción de la educación abierta en las universidades francófonas.

**Palabras clave:** recursos educativos abiertos (REA), educación abierta (EA), conocimientos abiertos, intercambio de conocimientos

## Por que (não) partilhar: discussão sobre a partilha de conhecimentos no contexto universitário francófono

### RESUMO

Professor do Departamento de Informática da Universidade de Nantes, Colin de la Higuera é uma figura marcante no campo da Educação Aberta. Reconhecido por seus trabalhos em algoritmia, teoria das linguagens formais e inteligência artificial, ele recentemente se destacou por seu compromisso com os recursos educacionais abertos (REA). À frente da Cátedra UNESCO RELIA, desempenha um papel fundamental na promoção da IA e da educação aberta na francofonia. Em 2024, a sua liderança excepcional foi reconhecida com um Prémio Global de Educação Aberta, destacando a sua influência internacional. Ele também preside a rede UNITWIN, uma iniciativa que reúne 18 cátedras da UNESCO dedicadas à educação aberta, com o objetivo de reforçar as capacidades globais neste domínio. Nesta entrevista, o Prof. de la Higuera propõe uma reflexão sobre a partilha, ou melhor, sobre os obstáculos à mesma. Ele salienta que o crescimento dos REA se baseia numa vontade de partilhar que nem sempre é evidente. Compreender esta postura é essencial para promover a adoção da educação aberta nas universidades francófonas.

**Palavras-chave:** recursos educacionais abertos (REA), educação aberta (EA), conhecimento aberto, partilha de conhecimento